



2 septembre 2021

À l'attention des directions et conseils d'administration d'OH

ICRL 2 : informations complémentaires sur les procédures et critères d'admission

Dans notre ROHQ Express du 30 août ([ICI](#)), les détails financiers et la répartition des sommes allouées au développement de nouveaux logements abordables dans le cadre de la deuxième phase de l'entente concernant [l'Initiative pour la Création rapide de logements, ICRL-2 \(ICI\)](#) entre les gouvernements du Canada et du Québec y sont expliqués. Un total de 338 millions de dollars est alloué au Québec pour appuyer la réalisation de plus de 1 300 nouvelles unités abordables. Les clientèles visées par ce nouvel investissement sont également indiquées.

ICRL-2 comporte 2 volets, le **Volet des Villes** (montant alloué de 82,08M\$) et le **Volet des projets** (montant alloué de 255,71M\$) pour les municipalités du Québec.

Il est à noter que les cinq villes ciblées dans le 1^{er} volet (Montréal, Québec, Laval, Longueuil et Gatineau) sont également admissibles au *Volet des projets*.

La SHQ a récemment présenté à plusieurs organismes du logement social et communautaire les critères d'admission des projets et des détails sur les procédures. Nous vous en présentons les grandes lignes:

- ICRL-2 a pour objectif d'appuyer des projets prioritaires pour les municipalités dans le cadre du programme ACL et hors programme
- Les projets ICRL-2 ne peuvent avoir été déjà financés par l'ICRL-première phase et ne peuvent bénéficier du FNCIL
- Les projets concernés peuvent être réalisés par le biais d'acquisitions de terrains, de conversion de bâtiments non résidentiels, de rénovation d'immeuble en mauvais état ou abandonnés
- Les logements doivent rester **abordables** pendant 20 ans

- Les logements doivent être disponibles dans les **12 mois** suivant la date d'approbation par la SCHL
- Les coûts encourus des projets depuis le 27 octobre 2020 et déposés dans le cadre d'ICRL-2 sont pris en charge (frais d'avant-projet, études, évaluations environnementales, rapports de professionnels, frais juridiques et autres)
- Les exigences en matière d'accessibilités, environnementales et d'efficacité énergétique sont conformes aux normes en vigueur au Québec.

Pour faire partie de la liste des projets admissibles que la SHQ déposera à la SCHL cet automne, vous devez remplir un formulaire Web (formulaire simplifié pour les projets ACL, ACM et ICRL-première phase) le plus tôt possible et au plus tard **le 6 octobre 2021** à l'adresse suivante drph-depot@shq.gouv.qc.ca

La SHQ sélectionnera les projets en fonction de l'ensemble des demandes à travers le Québec. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à poser vos questions à l'adresse courriel mentionnée ci-dessus.

Journée sur le développement du logement communautaire et social et prix Régis-Laurin 2021 organisée par l'AGRTQ

Sur le thème de « *S'engager ensemble pour les communautés* », la **Journée sur le développement du logement communautaire et social 2021**, organisé par l'association des Groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) aura lieu les **mardi 5 et mercredi 6 octobre** prochain.

Le ROHQ est heureux de faire partie du comité des partenaires et de participer à l'organisation des différents ateliers qui seront offerts tout au long de la journée. L'évènement sera entièrement en mode virtuel, la conférence d'ouverture, auquel le ROHQ participera, aura lieu le mardi 5 octobre à partir de 9h15 sous forme de panel et portera sur l'enjeu « *Le logement communautaire et social : un modèle résilient face aux crises?* ». Cette conférence sera suivie de la Cérémonie de remise du Prix Régis-Laurin.

La journée suivante, mercredi, se déroulera sous forme d'ateliers/discussion qui permettront d'aborder des sujets et enjeux pertinents et d'échanger et réseauter avec les différents acteurs du logement social et communautaire.

Pour vous inscrire : [ici](#)



L'équipe du ROHQ

